

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Jeudi
13 juillet
2023
(09)

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le jeudi 13 juillet 2023, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau
Lucie Vignola
Chantale Perreault

Bertrand Taillefer
André Lafrenière
Jacques Bourassa

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale par intérim, madame Martine Bélanger, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

23-261

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-262

3. Adoption du procès-verbal du 09 juin 2023

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 09 juin 2023 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

5. Dépôt du rapport financier

23-263

6. Adoption des comptes à payer au montant de 147 269.80 \$

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 147 269.80 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

16081	François Dupras	2 861.29\$
16082	Petite Caisse	500.00\$
16083	Cloudi communications	354.58\$*
16084	Fond de l'information sur le territoire	50.00\$*
16085	GDG Environnement	79 596.69\$*
16086	Juteau Ruel Inc.	241.81\$*
16087	La vrai bonne tarte Québécoise	210.00\$
16088	L'union-Vie	4 956.81\$*
16089	Manoir de la Rivière Dufresne	2 904.21\$*
16090	MRC de la Matawinie	20 677.11\$*
16091	Pitneyworks	489.55\$*
16092	Purolator Inc.	28.58\$*
16093	Rogers	195.47\$*
16094	Jonathan Ruffo	132.17\$
16095	Simpliciti	631.26\$*
16096	SPCA Lanaudière basses Laurentides	607.54\$*
16097	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	1 705.81\$*
16098	Guillaume Leone	1 000.00\$
16099	ANNULÉ	-----
16100	ANNULÉ	-----
16101	9405-3709 Québec Inc.	1 207.24\$
16102	Autos et camions Danny Lévesque	2 682.56\$
16103	Améric 125 Inc.	1 597.98\$
16104	L'ami du Bûcheron	520.94\$
16105	Aero-Feu	141.70\$
16106	Auto parts plus	34.33\$
16107	Martine Bélanger	1 029.80\$
16108	Benoît Michaud Inc.	1 181.14\$
16109	Cardio Choc	1 968.73\$
16110	Caroline Charron	5 971.14\$
16111	Centre Liquidation Raynat Inc.	1 303.52\$
16112	Home Hardware	83.33\$
16113	Corporation de la Fête Nationale	264.40\$
16114	C.R.S.B.P. des Laurentides	239.84\$
16115	Clinique services santé Rosemère	420.00\$
16116	Dessercom	209.00\$
16117	DHC Avocats Inc.	3 625.61\$
16118	Entreprises Ghislain Asselin	22 420.13\$
16119	Entretien Universel	503.02\$
16120	Eurofins Environex	167.29\$
16121	Excavation Pigeon	19 965.41\$
16122	Félix Sécurité Inc.	184.25\$
16123	Ferno Canada	4 546.49\$
16124	Les Sables Fournel & Fils Inc.	1 473.82\$
16125	Fraisebec	400.00\$
16126	Gestion Marco Desrosiers Inc.	1 525.43\$
16127	Goliax	176.79\$
16128	Groupe Sûreté	678.97\$
16129	Havre végétal S.E.N.C.	170.00\$
16130	Husky Ltée	742.74\$

16131	ID Kreativ	57.49\$
16132	Journal Altitude 1350	1 437.26\$
16133	J.P. Racette Inc.	532.00\$
16134	Kanatrak	213.68\$
16135	Kersia Canada Ltée	780.62\$
16136	Benoît Lagacé	639.84\$
16137	Mylène Lajoie	31.84\$
16138	Librairie Martin Inc.	847.31\$
16139	Linde Canada Inc.	506.87\$
16140	Liquidation 125 Plus	29.10\$
16141	Maria Palfy Bazergui	44.40\$
16142	Martech	263.64\$
16143	Mécan Expert	147.17\$
16144	Médisécur	87.96\$
16145	Messer Canada Inc.	24.06\$
16146	MI Consultant Inc.	6 684.64\$
16147	Multi Routes	14 893.08\$
16148	Municipalité de Chertsey	1 225.76\$
16149	10679313 Canada Inc.	1 908.59\$
16150	Partex Inc.	2 410.00\$
16151	Patrick Morin	799.92\$
16152	Paysanord	1232.59\$
16153	Pépinières Excels Inc.	1 661.83\$
16154	Pétrole Pagé Inc.	3 861.26\$
16155	Pivin et Drapeau Inc.	716.29\$
16156	Poly-Géo Inc.	2 538.98\$
16157	Les productions L. P. Thibodeau	3 851.66\$
16158	Marché Robert Desrochers & Fils	461.72\$
16159	Rabais Campus	1 208.19\$
16160	9142-7237 Québec Inc.	3 437.29\$
16161	Jonathan Ruffo	871.52\$
16162	Résopro Inc.	504.74\$
16163	Sanivac	1 017.53\$
16164	Sintra Inc.	15 425.60\$
16165	Staples Professionnel Inc	150.55\$
16166	Stericycle ULC	527.37\$
16167	Thomson Reuters	226.80\$
16168	UAP Inc.	84.11\$
16169	Transport GP Inc.	459.90\$
16170	Association des communicateurs du Québec	160.97\$
16171	Fondation médical des Laurentides et des pays d'en haut	1 000.00\$
16172	Manoir de la Rivière Dufresne	1 025.33\$
16173	Municipalité de Saint-Donat	3 500.00\$
16174	Eurofins Environex	31.04\$
16175	ANNULÉ	-----
16176	Petite Caisse	4 860.00\$
16177	Bell Canada	114.90\$*
16178	Juteau Ruel Inc.	919.36\$*
16179	La vrai bonne tarte Québécoise	210.00\$
16180	Ministère du Revenu du Québec	6.68\$
16181	La shop à légumes	444.75\$
16182	Les potages G.P.S. Turcot Inc.	400.00\$
16183	EGA Entreprise	22 420.13\$

Adopté unanimement par les conseillers.

* Total des incompressibles : 112 439.42\$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

23-264 8.1 Radiation # 6322-75-1017 [n/d 208-133]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la radiation des intérêts portés à la fiche par erreur au montant de 25,97\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-265 8.2 Remboursement Municipalité de Saint-Donat [n/d 105-110]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le remboursement de sept constats d'infraction délivrés par la patrouille nautique de Saint-Donat au montant de 3 500,00 \$ conformément à l'entente intermunicipale intervenue entre les deux municipalités.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-266 8.3 Bougeons pour la santé à Saint-Donat [n/d 114-300]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde une commandite de 1000,00 \$ à la 2^e édition de Bougeons pour la santé de Saint-Donat.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-267 8.4 Ordre des comptables [n/d 206-140]

Considérant l'omission d'informations en lien avec les remises de TPS/TVQ par l'auditeur externe de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci mandate la directrice générale par intérim à déposer une demande d'enquête à l'Ordre des comptables professionnels agréés.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-268

8.5 Cartes de crédit [n/d 203-106]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'émission de cartes de crédit au nom de la municipalité au soin de madame Martine Bélanger, directrice générale par intérim et
- madame Joëlle Cournoyer, directrice générale adjointe par intérim avec des limites de crédit de 3 000\$ chacune.
- Les achats effectués sur cette carte devront respecter le règlement sur la délégation de pouvoir des administrateurs et la politique d'achat interne.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-269

8.6 Association des communicateurs municipaux du Québec [n/d 114-100]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adhésion de madame Karine Pelletier à l'Association des communicateurs municipaux du Québec au coût de 140,00 \$ plus taxes. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-270

8.7 Licence logiciel Canva Pro [n/d 402-101]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine l'achat d'une licence du logiciel Canva Pro pour la gestion des communications et la conception graphique, au coût de 149,99 \$ plus taxes. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-271 **8.8** **PG Solution [N/D 401-133]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci Autorise l'achat d'une licence du logiciel de PG Solution pour les encaissements électroniques au coût de 1 351,00 \$ plus taxes comprenant l'achat du logiciel, l'activation et la formation du nouveau module. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-273 **8.9** **Employés municipaux – Préposé à l'entretien ménager [n/d 302-100]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision du comité de sélection pour l'engagement de Monsieur Jean-François Bouchard au poste de préposé à l'entretien ménager selon les conditions de la convention collective.

L'engagement permanent se fera automatiquement après la période d'essai de 6 mois. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-274 **8.10** **Employés municipaux [n/d 302-100]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la démission de M. Alain Duguay au poste de journalier-chauffeur-opérateur à temps partiel.
- Que le conseil municipal le remercie et lui souhaite du succès dans ses projets futurs.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-275 **8.11** **Employés municipaux [n/d 302-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la démission de Mme Valérie Baumgarten au poste de coordonnatrice des Loisirs et de la vie communautaire.

- Que le conseil municipal la remercie chaleureusement pour son travail et lui souhaite du succès dans ses projets futurs.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-276

8.12 Lot 6 042 715 – Annulation vente pour taxes [n/d 208-132]

ATTENDU QUE l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 042 715 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montcalm et portant le numéro civique du 2021 chemin des Roselins à Notre-Dame-de-la-Merci a fait l'objet d'une vente pour défaut du paiement de l'impôt foncier, par la MRC de Matawinie, en date du 13 juin 2019, à l'adjudicataire, la société 2760-1699 Québec, conformément aux dispositions du Code Municipal;

ATTENDU QUE l'ancien propriétaire, la Fiducie Vilarama, a institué une demande introductive d'instance en nullité, portant le numéro de Cour 705-17-009934-215, de ladite vente pour taxes impayées de l'immeuble connu comme étant le lot 6 042 715 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montcalm et portant le numéro civique du 2021 chemin des Roselins;

ATTENDU QUE l'article 1055 du Code Municipal prévoit qu'une vente pour taxes impayées peut être résiliée et annulée du consentement des municipalités intéressées, du propriétaire et de l'adjudicataire;

ATTENDU QUE Fiducie Vilarama aurait omis et négligé d'effectuer son changement d'adresse auprès de la Municipalité, mais que la Municipalité désire acheter la paix, sans admission aucune de responsabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière

Et résolu et adopté ce qui suit :

- Que ce conseil consent à l'annulation de la vente pour taxes impayées de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 042 715 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montcalm et portant le numéro civique du 2021 chemin des Roselins à Notre-Dame-de-la-Merci, adjudgé en date du 13 juin 2019, à l'adjudicataire 2760-1699 Québec, et publié sur le registre foncier par acte notarié daté du 10 décembre 2020 et portant le numéro d'inscription 25 956 952, et ce, conformément à l'article 1055 du Code Municipal.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique (Rapport de Jacques Bourassa)

23-277

9.1 Employés municipaux – Intervenants médicaux **[n/d 302-110]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola

Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision de monsieur Jonathan Ruffo, directeur du service des incendies à procéder à l'engagement de six intervenants médicaux pour la division événementielle, soient :
 - William Temple, classe a
 - Christophe Déry, classe a
 - Louise Bourassa, classe b
 - Jennifer Moniz, classe a
 - Alexandre Filion, classe a
 - Stacy Allard, classe a

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics (Rapport de André Lafrenière)

23-278

10.1 Société de développement des parcs régionaux de la **Matawinie (SDPRM) [N/D 704-000]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière

Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande de partager les frais pour le rechargement de gravier du chemin de la Forêt Ouareau pour un montant de 1 500,00\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu (Rapport de Chantale Perreault)

11.1 Table des préfets de Lanaudière - Déclaration lanauoise pour l'environnement [n/d 709-000]

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux, qu'ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques exigent des réponses locales et qu'ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques nécessitent un engagement politique et qu'ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élus et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée, qu'ils demandent une réaction forte et concertée;

CONSIDÉRANT les priorités régionales adoptées par la région de Lanaudière dans le cadre de la stratégie visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) en lien avec l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Table des préfets s'est positionné à l'effet que l'environnement devait être une priorité ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de s'engager pour l'adaptation aux changements climatiques et que cette Déclaration se veut un premier pas pour la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cette Déclaration sera révisée en fonction des données collectées au cours des prochaines années et des engagements pris par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs liés à la présente Déclaration visent à adresser les éléments suivants:

- Augmenter la canopée projetée en milieu urbanisé et/ou noyau villageois
- Favoriser la connectivité entre les milieux naturels
- Protéger les milieux naturels dans nos municipalités et/ou MRC
- Encourager la protection des espaces naturels en augmentant la densité urbaine
- Réduire la part de l'utilisation de l'auto solo
- Contribuer à l'électrification des transports (au niveau municipal)
- Contribuer à l'électrification des transports (au niveau des citoyens)
- Améliorer l'offre et augmenter le nombre d'usagers du transport en commun
- Améliorer l'offre de transports actifs
- Réduire la consommation d'énergie de nos services et bâtiments municipaux
- Réduire la consommation d'énergie fossile sur le territoire de sa municipalité
- Produire de l'énergie de proximité
- Réduire la consommation moyenne d'eau par citoyen
- Réduire les apports sanitaires dans les cours d'eau
- Renforcer le plan de sécurité civile et les schémas de couverture de risque
- Développer une politique régionale écoresponsable
- Réduire les émissions de G.E.S. par citoyen, par municipalité
- Favoriser et faciliter le partage des équipements municipaux ou achats regroupés
- Encourager l'économie locale ou de proximité
- Réglementer l'usage des insecticides, pesticides et herbicides sur le territoire

CONSIDÉRANT QU' au cours des premières années suivant la Déclaration, les éléments suivants feront l'objet d'une recherche régionale par la Table des préfets de Lanaudière visant à documenter la situation actuelle afin d'être en mesure d'évaluer la progression d'ici 2030 :

- Pourcentage de milieux naturels (local, MRC, régional)
- Canopée (local, MRC, régional)
- Émission de gaz à effet de serre (local, MRC)
- Tonnage matières résiduelles ultimes / citoyens (local, MRC)
- Quantité d'eau consommée par citoyen (relié au réseau) (local)
- Enquête origine destination sur le transport collectif

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault

Et résolu,

- que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci adhère à la Déclaration en environnement de Lanaudière (DEL-23) afin d'adresser les enjeux liés à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;
- de transmettre copie de la présente résolution à la Table des préfets de Lanaudière.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs (Rapport de Julie-Anne Cousineau)

23-280

12.1 Acquisition module de jeux [n/d 403-102]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission de la compagnie Go-Élan pour l'achat d'un module de jeux pour les 5 à 12 ans qui sera installé au parc municipal situé au 2890, chemin Notre-Dame-de-la-Merci, au coût de 15 112,00 \$ plus taxes ainsi que tous les frais encourus pour son installation. Les dépenses seront imputées au fond de parc et terrain de jeux.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme (Rapport de Bertrand Taillefer)

23-181

13.1 Demande de permis de dérogation mineure # DM-2023-01, 2537, chemin Saint-Guillaume

ATTENDU QU' une erreur est survenue dans la publication de l'avis public;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser une marge de recul latérale à 0,51 mètre pour un cabanon initialement situé à 1,5 mètre de la marge latérale;

ATTENDU QU'	en raison de l'impact de la réforme cadastrale de 2019, celle-ci a eu pour effet de réduire la ligne latérale du cadastre;
ATTENDU QUE	la demande vise l'immeuble situé au 2537, chemin Saint-Guillaume;
ATTENDU QUE	les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande de dérogation mineure permet de rectifier une situation qui est la résultante d'un effet associé à la réforme cadastrale de 2019;
ATTENDU QUE	le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
et résolu

- Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la marge de recul du cabanon à une distance de 0,51 mètre puisqu'il s'agit d'un impact causé par la réforme cadastrale de 2019 et, que le propriétaire avait respecté la marge initiale prévue, qui était au moment de sa demande, prévue à 1,5 mètre.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-182

13.2 Demande de permis de dérogation mineure # DM-2023-02, 3871, Chemin Notre-Dame-de-la-Merci

ATTENDU QU'	une erreur est survenue dans la publication de l'avis public;
ATTENDU QUE	la propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser le retrait et la reconstruction de la galerie existante au même emplacement, et sans augmentation de la superficie de celle-ci ainsi que pour la réparation de la façade du bâtiment principal qui est en très mauvais état;
ATTENDU QUE	le bâtiment principal empiète dans la bande de protection riveraine;
ATTENDU QUE	la demande vise l'immeuble situé au 3871, chemin Notre-Dame-de-la-Merci;
ATTENDU QUE	les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent qu'il n'y aura aucun changement au

niveau de l'implantation, de la superficie ainsi que de la projection au sol de la galerie et que de la laisser en place représenterait des risques pour la sécurité des occupants et que la façade est dans un état de dégradation. Le fait de procéder à ces travaux n'impliquerait donc pas une aggravation des risques ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller, Jacques Bourassa

et résolu

- Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin d'autoriser le retrait et la reconstruction de la galerie existante au même emplacement, et sans augmentation de la superficie de celle-ci ainsi que d'autoriser la réparation de la façade du bâtiment principal empiétant dans la bande de protection riveraine.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme

14. Promotion touristique et développement
(Rapport de Jacques Bourassa)

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. Art et Culture
(Rapport de Lucie Vignola)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

23-283

16. Fermeture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits
suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions
suivantes : 23-263, 23-265, 23-266, 23-269, 23-270, 23-271, 23-280**

Martine Bélanger, directrice générale par intérim

7 personnes

Fin de la session à 20:45

Isabelle Parent, Mairesse

Martine Bélanger, Directrice générale par intérim